



Challenge des Pays de la Loire

A1 - A2 - A3 - A4

Règlement 2026

- Le Challenge du Comité des Pays de la Loire est ouvert à tous les licenciés Access A1, A2, A3, A4 des Clubs des Pays de la Loire.
- Toutes les épreuves Access, y compris les « Contre la montre » figurant au calendrier officiel F.F.C. organisées par les clubs du comité PDL seront prises en compte.
- **Les points seront les suivants 30 pts au 1^{er} - 26 pts au 2^e - 24 pts au 3^e - 22 pts au 4^e - 20 pts au 5^e - 15 pts au 6^e puis de 1 en 1 pt jusqu'au 20^e.**
- Les dotations de points seront identiques dans toutes les épreuves, quelle que soit la catégorie et seront attribuées aux 20 premiers coureurs licenciés en Pays de la Loire figurant au classement de chaque épreuve, sous réserve qu'un nombre suffisant de coureurs ait été classé pour établir ces 20 premiers.
- Seuls les coureurs des Pays de la Loire sont comptabilisés dans le Challenge, à la place de leur classement sur l'épreuve.
- Le coureur qui changerait de niveau dans la saison conserverait ses points dans l'ancienne catégorie et sa place au Challenge.
- En partant de zéro, les nouveaux points seraient alors comptabilisés sur le classement du niveau supérieur.
- En cas d'égalité de points, le nombre de places de 1^{er}, puis 2^e, etc, départagera les concurrents.
- Les 3 premiers de chaque niveau A1, A2, A3 et A4 seront récompensés lors de la remise des Trophées et des prix, en fin de saison au siège du Comité Régional des Pays de la Loire.